

Pôle Vivre la Ville
Département Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Maison Commune de Saint Chamand
☎ 04.90.87.23.02
Référence : 24-MCSC-013

Avignon, le 6 septembre 2024

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5^{ème} alinéa,
Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,

Vu le budget de la Commune,

Vu la convention N°2024-MCSC-00012 signée en date du 22 juillet 2024 au profit de l'association BUDO SPORTS LOISIRS

DECIDE

ARTICLE 1 : Par avenant N°1 à la convention, le prêt de salle précédemment rédigé comme suit :

« Article 6 **Conditions générales** : les jours d'occupation et les créneaux horaires attribués sont : tous les lundis et jeudis de 17h à 19h et le samedi de 9h à 11h »

Est désormais complété par l'ajout d'un créneau supplémentaires, rédigé comme suit : « tous les lundis et jeudis de 19h à 19h30 »

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire déléguée à la
Vie Associative
Amy MAZARI-ALLEL